

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 6.10
Date de révision 15.10.2023
Date d'impression 27.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Oxone®, monopersulfate compound

Code Produit : 228036

Marque : Sigma-Aldrich

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Synthèses de substances

Utilisations déconseillées : Ce produit n'est pas destiné à l'usage des consommateurs.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MilliporeSigma Canada Ltd.
2149 WINSTON PARK DRIVE
OAKVILLE ON L6H 6J8
CANADA

Téléphone : +1 905 829-9500

Fax : +1 905 829-9292

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +1-703-527-3887 CHEMTREC
(International)
24 Hours/day; 7 Days/week

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (SOR/2015-17)

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302

Corrosion cutanée (Catégorie 1B), H314

Lésions oculaires graves (Catégorie 1), H318

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique (Catégorie 3), H402

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Catégorie 2), H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Sigma-Aldrich - 228036

Page 1 de 17

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H402

Nocif pour les organismes aquatiques.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières.

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P312 + P330

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P301 + P330 + P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 +
P310

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P363

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391

Recueillir le produit répandu.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Dangers non classifiés ailleurs

- aucun(e)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Synonymes : Potassium peroxymonosulfate

Formule : $\text{HKO}_5\text{S} \cdot 0.5\text{HKO}_4\text{S} \cdot 0.5\text{K}_2\text{O}_4\text{S}$

Poids moléculaire : 307.38 g/mol

Composant	Classification	Concentration *
Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate)		
No.-CAS 70693-62-8 No.-CE 274-778-7 Numéro d'enregistrement 01-2119485567-22-XXXX	Acute Tox. 4; Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; Aquatic Acute 3; Aquatic Chronic 2; H302, H314, H318, H402, H411	>= 80 - <= 100 %
* Pourcentage de poids		
Potassium hydrogénosulfate		
No.-CAS 7646-93-7 No.-CE 231-594-1 No.-Index 016-056-00-4 Numéro d'enregistrement 01-2120764174-54-XXXX	Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; STOT SE 3; H314, H318, H335	>= 1 - < 5 %
* Pourcentage de poids		
Potassium péroxodisulfate		
No.-CAS 7727-21-1 No.-CE 231-781-8 No.-Index 016-061-00-1 Numéro d'enregistrement 01-2119495676-19-XXXX	Ox. Sol. 3; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2A; Resp. Sens. 1; Skin Sens. 1; STOT SE 3; Aquatic Acute 3; H272, H302, H315, H319, H334, H317, H335, H402	>= 1 - < 5 %
* Pourcentage de poids		
Dipotassium disulphate		
No.-CAS 7790-62-7 No.-CE 232-216-8 Numéro d'enregistrement 01-2119987095-26-XXXX	Acute Tox. 3; Skin Corr. 1A; Eye Dam. 1; H331, H314, H318	>= 1 - < 5 %
* Pourcentage de poids		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Le secouriste doit se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin. Eviter les tentatives de neutralisation.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance et ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de soufre

oxydes de potassium

Non combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

5.3 Conseils aux pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

5.4 Information supplémentaire

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Bien fermé. A l'abri de l'humidité.

hygroscopique

Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 8B: Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Potassium peroxydisulfate	7727-21-1	TWA	0.1 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		TWA	0.1 mg/m ³	Canada. LEP Colombie Britannique

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :KCL 741 Dermatrill® L

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.11 mm

Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :KCL 741 Dermatrill® L

Protection du corps

Vêtements de protection résistants aux acides

Protection respiratoire

Type de Filtre recommandé: Filtre de type P2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées. nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|---|--|
| a) Aspect | Forme: granuleux
Couleur: blanc |
| b) Odeur | aucun(e) |
| c) Seuil olfactif | Non pertinent |
| d) pH | 2.1 à 30 g/l à 77 °C (171 °F) |
| e) Point de fusion/point de congélation | Point/intervalle de fusion: ()Se décompose avant de fondre. |

Sigma-Aldrich - 228036

Page 6 de 17

f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
g) Point d'éclair	()ne forme pas d'étincelles ()Non applicable
h) Taux d'évaporation	Non applicable
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Le produit lui-même ne brûle pas, mais il est légèrement comburant (contient ca. 2% d'oxygène actif).
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Donnée non disponible
k) Pression de vapeur	< 0.0000017 hPa
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité	1.100 - 1.400 gcm3
Densité relative	2.3520 °C
n) Hydrosolubilité	357 g/l à 22 °C (72 °F) - soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
p) Température d'auto-inflammation	Non applicable
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
t) Propriétés comburantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Masse volumique apparente	1,100 - 1,400 kg/m3
---------------------------	---------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Ne pas exposer à des températures supérieures à: 50°C
aucune information disponible

10.5 Matières incompatibles

Composés halogénés, Cyanures, Sels de métaux lourds

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë

Oral(e): Donnée non disponible

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 542.64 mg/kg
(Méthode de calcul)

Symptômes: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Estimation de la toxicité aiguë Inhalation - 4 h - > 5 mg/l - poussières/brouillard (Méthode de calcul)

Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles:, lésion des voies respiratoires

Estimation de la toxicité aiguë Dermale - > 2,000 mg/kg
(Méthode de calcul)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Provoque des brûlures.

Remarques: Mélange provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Remarques: Mélange provoque des lésions oculaires graves.

Danger de perte de la vue !

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Cochon d'Inde

Remarques: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles par contact avec la peau ou par l'inhalation de poussière.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

spasme, inflammation et oedème du larynx, spasme, inflammation et oedème des bronches, congestion pulmonaire, œdème pulmonaire, sensation de brûlure, Toux, asthmatiforme, laryngite, Insuffisance respiratoire, Migraine
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants**Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate)****Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 500 mg/kg

(OCDE ligne directrice 423)

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 1.85 mg/l - poussières/brouillard

(Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.2)

Remarques: N'est pas classé en raison de données non concluantes.

(ECHA)

DL50 Dermale - Rat - mâle et femelle - > 2,000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Provoque des brûlures. - 4 h

(OCDE ligne directrice 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Provoque des brûlures.

(OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation - Cochon d'Inde

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

(OCDE ligne directrice 406)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: S. typhimurium

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Espèce: Souris - mâle et femelle

Sigma-Aldrich - 228036

Page 9 de 17

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Potassium hydrogénosulfate

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - femelle - > 2,000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 423)

Inhalation: Donnée non disponible

Dermale: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques: Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: S. typhimurium

Résultat: négatif

Remarques: (ECHA)

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Potassium peroxydisulfate

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - femelle - 700 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

Remarques: (par analogie aux composés semblables)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Ammonium peroxydisulfate

CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - $\geq$ 2.95 mg/l - poussières/brouillard (US-EPA)

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Ammonium peroxydisulfate

Inhalation: Irritant pour les voies respiratoires.

DL50 Dermale - Rat - mâle et femelle - $>$ 2,000 mg/kg (US-EPA)

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Ammonium peroxydisulfate

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques: Provoque une irritation cutanée.

(Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Provoque une sévère irritation des yeux.

(OCDE ligne directrice 405)

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Ammonium peroxydisulfate

Remarques: (Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de l'Adjuvant Complet de Freud - Cochon d'Inde

Résultat: positif

(OCDE ligne directrice 406)

Remarques: (Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: S. typhimurium

Résultat: négatif

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

(ECHA)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Peroxydisulfate de sodium

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Système d'essais: Hépatocytes de rat

Résultat: négatif

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Peroxydisulfate de sodium

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Espèce: Souris - mâle et femelle - Moelle osseuse

Résultat: négatif

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Peroxodisulfate de sodium

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Espèce: Rat - mâle - Cellules du foie

Résultat: négatif

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Peroxodisulfate de sodium

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. - Système respiratoire

Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Dipotassium disulphate

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle - 5,547 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

Remarques: (par analogie aux composés semblables)

CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - 0.972 mg/l - poussières/brouillard

(OCDE ligne directrice 403)

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Dermale: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques: Provoque des brûlures de la peau.
(ECHA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques: Provoque de graves lésions des yeux.
(ECHA)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: positif

Remarques: (ECHA)

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Mélange**

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Composants**Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate)**

Sigma-Aldrich - 228036

Page 13 de 17

Toxicité pour les poissons	Essai en semi-statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 53 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en semi-statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 3.5 mg/l (OCDE Ligne directrice 202)
	Essai en semi-statique NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie) - 2.5 mg/l (OCDE Ligne directrice 202)
Toxicité pour les algues	Essai en statique NOEC - Pseudokirchneriella subcapitata - 0.5 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201)
Toxicité pour les bactéries	Essai en statique CE50 - Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida) - 179 mg/l - 18 h Remarques: (ECHA)
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	Essai en dynamique NOEC - Cyprinodon variegatus (Cyprinodon) - 0.222 mg/l - 37 jr (US-EPA)

Potassium hydrogénosulfate

Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 1,776 mg/l (US-EPA)
---	--

Potassium péroxodisulfate

Toxicité pour les poissons	Essai en statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 76.3 mg/l - 96 h Remarques: (par analogie aux composés similaires) (ECHA) Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Ammonium peroxodisulfate
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 120 mg/l - 48 h Remarques: (par analogie aux composés similaires) (ECHA) Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Ammonium peroxodisulfate
Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50r - Phaeodactylum tricornutum - 320 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201) Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Sigma-Aldrich - 228036

Page 14 de 17

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes
: Ammonium peroxodisulfate

Toxicité pour les
bactéries

Essai en statique CE50 - Pseudomonas putida (Bacille
Pseudomonas putida) - 36 mg/l - 18 h
Remarques: (par analogie aux composés similaires)
(ECHA)
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes
: Ammonium peroxodisulfate

Dipotassium disulphate

Toxicité pour les
poissons

Essai en statique CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse
tête) - 680 mg/l - 96 h
(US-EPA)
Remarques: (par analogie aux composés similaires)
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes
: Potassium sulfate

Toxicité pour la
daphnie et les autres
invertébrés
aquatiques

Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) -
720 mg/l - 48 h
(US-EPA)
Remarques: (par analogie aux composés similaires)
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes
: Potassium sulfate

Toxicité pour les
algues

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les
bactéries

NOEC - boue activée - env. 8 g/l - 37 jr
Remarques: (par analogie aux composés similaires)
(ECHA)

Toxicité pour les
poissons(Toxicité
chronique)

CE50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - > 1,649 -
< 5,250 mg/l - 7 jr
Remarques: (par analogie aux composés similaires)
(ECHA)

Toxicité pour la
daphnie et les autres
invertébrés
aquatiques(Toxicité
chronique)

Essai en semi-statique NOEC - Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)
- 790 mg/l - 7 jr
Remarques: (par analogie aux composés similaires)
(ECHA)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et chimiques dans les contenants d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les contenants non nettoyés comme le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

TDG

Numéro ONU: 3260 Classe: 8 Groupe d'emballage: II
Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate))
Étiquettes: 8
Code ERG: 154
Polluant marin: non

IMDG

Numéro ONU: 3260 Classe: 8 Groupe d'emballage: II EMS-No: F-A, S-B
Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
(Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate))
Polluant marin : oui

IATA

Numéro ONU: 3260 Classe: 8 Groupe d'emballage: II
Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s.
(Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate))

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

Copyright 2020 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter misbranding@sial.com.

Version: 6.10

Date de révision: 15.10.2023

Date d'impression:

